



Procès-Verbal de Séance
Bureau Communautaire du 9 juin 2026 (18h00)
sous la présidence de M. Sébastien GOUHIER

PRÉSENTS : M. GOUHIER SÉBASTIEN, MME MASSOT-GRANGER AUDREY, M. LAMBERT GÉRARD, M. RICHET BRUNO, M. GUYON OLIVIER, M. POUSSE GILLES, M. PROVOST KÉVIN, MME LE DILLY SYLVIE ET M. MESNIL CHARLES.

ABSENT REPRÉSENTÉ : 0

ABSENT : 0

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance du Bureau communautaire ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme MASSOT-GRANGER est désignée secrétaire de séance. Elle sera assistée par Olivier PINEAU en tant qu'auxiliaire.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion
2. Délibération allouant un prêt d'honneur dans le cadre du conventionnement Initiative Sarthe
3. Délibération relatif à la garantie d'emprunt de PODELIHA (impasse de l'Aunay St Ouen)
4. Questions d'actualité

1. Délibération approuvant le Procès-verbal de la précédente réunion

Le Président soumet aux membres du Bureau présents à ladite réunion l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Ne participent pas au vote car absents à la réunion du 05/05/26 : M. PROVOST et M. MESNIL.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve le procès-verbal de la précédente séance.

2. Délibération allouant un prêt d'honneur dans le cadre du conventionnement Initiative Sarthe

Le Président invite les membres du Bureau communautaire, agissant par délégation du Conseil en date du 14/04/2026, à délibérer sur l'attribution d'un prêt d'honneur à M. Benjamin SURGET. Son projet consiste en la création d'une entreprise de terrassement et d'aménagement extérieur à Marigné-Laillé, place Félix LEMAIRE.

Le comité Initiative Sarthe a attribué deux prêts d'honneur à M. Benjamin SURGET, pour un montant total de 7 000 €. Il sollicite la Communauté de Communes pour abonder cette somme à hauteur de 1 000 €. Ce prêt sera remboursable sur 36 mois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'attribution d'un prêt d'honneur de 1 000 € à M. Benjamin SURGET.

En réponse à une question de M. PROVOST, le Président indique que les élus communautaires sont invités à assister aux comités d'Initiative Sarthe lorsque des projets concernent leur commune, sans toutefois prendre part aux décisions d'attribution. Il souligne que ces prêts, remboursables, n'ont jusqu'à présent pas généré de difficultés particulières pour la CdC.

Le Président profite de ce point pour informer les membres du Bureau de plusieurs projets économiques en cours sur la zone d'activités du Cruchet. Il évoque notamment l'installation prochaine de nouvelles entreprises ainsi qu'une demande d'acquisition foncière émanant d'un professionnel souhaitant développer son activité. Il rappelle à cette occasion les règles

applicables à la cession des terrains communautaires, notamment l'obligation de construire afin de favoriser durablement le développement économique du territoire.

3. Délibération relative à la garantie d'emprunt de PODELIHA (impasse de l'Aunay-St Ouen)

Le Président expose que les membres du Bureau sont invités à délibérer, par délégation du Conseil accordée par délibération du 14/04/2026, sur la garantie d'emprunts à hauteur de 20% sollicitée par PODELIHA pour la réhabilitation énergétique de 8 logements situés impasse de l'Aunay à St Ouen en Belin.

PODELIHA a souscrit 2 prêts d'une durée de 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de 347 356,68 € et 84 000 €.

Ceci exposé,

Vu le rapport établi par le président,

Vu les articles L 51 114 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N ° 188334 en annexe signé entre : PODELIHA - ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT - SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ORÉE DE BERCE BELINOIS accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 431 356,68 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N ° 188334 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 86 271 ,34 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il est précisé que cette intervention s'inscrit dans le dispositif habituel de financement du logement social. Il rappelle que le Département garantit 80 % des emprunts, tandis que la collectivité compétente apporte la garantie des 20 % restants. Il indique également que la CdC a retenu le principe d'intervenir uniquement pour les opérations comportant au moins cinq logements, afin de concentrer son soutien sur les projets les plus significatifs. Il rappelle que cette garantie d'emprunt n'entraîne pas d'incidence financière immédiate pour la CdC.

Le Président souligne que ce dispositif est mis en œuvre depuis de nombreuses années et qu'aucune garantie n'a, à ce jour, été appelée.

M. RICHET salue la qualité de la rénovation engagée et souligne que les travaux d'isolation thermique par l'extérieur devraient permettre une amélioration sensible de la performance énergétique des logements.

Les membres du Bureau évoquent également les projets de logements sociaux en cours sur le territoire ainsi que les difficultés rencontrées par les bailleurs en matière de relogement des locataires pendant les travaux de rénovation. Il est rappelé que les opérations sont conduites par les bailleurs sociaux, qui en assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion, la CdC intervenant uniquement au titre de la garantie d'emprunt.

Le Président indique enfin que les futures demandes de garantie d'emprunt répondant aux critères fixés par la collectivité continueront d'être présentées au Bureau communautaire, conformément à la délégation accordée par le Conseil communautaire.

4. Questions d'actualité

4.1 Discussions sur le pacte de gouvernance

Le Président indique que le Conseil communautaire est tenu de délibérer afin d'acter le débat relatif à l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Il rappelle que l'élaboration d'un pacte de gouvernance n'est pas une obligation pour la CdC. Si le Conseil souhaite la réalisation d'un pacte, la CdC aura jusqu'à mi-novembre pour le réaliser et l'envoyer aux communes pour avis avant de délibérer en Conseil en janvier 2027.

Il indique qu'une réflexion a été engagée afin de proposer lors du Conseil de juin, en lieu et place de ce document réglementaire, un guide pratique recensant les principales règles de fonctionnement et les décisions structurantes prises au fil des précédents mandats. Ce document permettrait à chaque commune de disposer d'une référence claire, retraçant les modalités de gouvernance en vigueur au sein de notre CdC.

Il est précisé que le cadre fixé par le Code général des collectivités territoriales impose un calendrier particulièrement contraint pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Il estime qu'un tel document, rédigé dans des délais aussi courts, risquerait d'être incomplet ou de figer des modalités de fonctionnement qui méritent encore d'évoluer.

Le Président souligne que de nombreuses règles de gouvernance ont été progressivement définies au travers de délibérations ou d'accords entre les communes (fonds de concours, financement des eaux pluviales, reversement de fiscalité des zones d'activités, attributions de compensation, etc.), sans être aujourd'hui regroupées dans un document unique. Le guide aurait ainsi vocation à rassembler ces éléments dans un document synthétique, facilement consultable par les élus comme par les services.

Les membres du Bureau estiment qu'un tel document constituerait un outil utile, notamment pour les nouveaux élus, en leur permettant de mieux appréhender le fonctionnement de l'intercommunalité et les choix opérés au fil des années.

Il est également précisé que ce guide conserverait un caractère évolutif, permettant d'actualiser son contenu en fonction des décisions futures, sans être soumis aux contraintes procédurales applicables au pacte de gouvernance.

À l'issue des échanges, les membres du Bureau se montrent favorables au principe consistant à ne pas élaborer de pacte de gouvernance au sens réglementaire, mais à engager la réalisation d'un guide pratique retraçant les modalités de gouvernance de la CdC.

Une délibération en ce sens sera proposée au conseil du 23 juin..

4.2 Dépôt liste de candidats pour CAO et CDSP

Le Président rappelle que le Conseil communautaire de juin devra, dans un premier temps, créer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) en fixant leur composition, puis procéder, dans un second temps, à l'élection de leurs membres. Cette procédure en deux étapes explique que la liste des candidats soit présentée en amont aux membres du Bureau.

À cette fin, les conseillers communautaires sont invités à déposer leur liste de candidats au plus tard le 12 juin. 5 titulaires et 5 suppléants sont à élire, sachant que le président présidera de droit ces instances.

Il précise que ces commissions ne se réunissent que ponctuellement, principalement lors des procédures de marchés publics ou de délégations de service public dépassant les seuils réglementaires. Les prochains dossiers concerneront notamment la délégation de service public de l'assainissement, le marché des déchets ainsi que la délégation de service public de la piscine.

Le Président présente la liste des candidats proposée, en précisant que le choix des titulaires tient compte des délégations ou des compétences exercées par chacun. Il rappelle également qu'en sa qualité de Président de la Communauté de communes, il préside de droit ces commissions.

Titulaires	Suppléants
Gilles POUSSE	Sylvie LEDILLY
Kévin PROVOST	Olivier GUYON
Bruno RICHET	Jocelyne VASSEUR
Audrey MASSOT-GRANGER	Océane ARNAUD
Gérard LAMBERT	Charles MESNIL

Les échanges portent principalement sur la composition des membres suppléants. Il est rappelé que ceux-ci doivent obligatoirement être conseillers communautaires, sans nécessairement appartenir au Bureau communautaire. Le Président souligne l'importance de disposer de suppléants disponibles, les réunions étant fréquemment organisées en journée.

Enfin, il est rappelé qu'une réunion de la CDSP est d'ores et déjà programmée le **2 juillet au matin** pour l'examen du dossier relatif à la piscine. Le Président insiste donc sur la nécessité que la composition de la commission soit définitivement arrêtée lors du prochain Conseil communautaire afin de permettre son bon fonctionnement.

4.3 Préparation du séminaire des élus

M. PINEAU présente le projet de déroulé du séminaire des élus. Il rappelle que cette rencontre a pour objectif de permettre aux conseillers municipaux de mieux comprendre le fonctionnement de la Communauté de communes, ses compétences, son organisation ainsi que le rôle des différentes instances. Les présentations se veulent volontairement synthétiques afin de privilégier les échanges avec les participants.

Le Président précise que le format retenu privilégie une présentation en séance plénière, suivie d'un temps important consacré aux questions-réponses. Compte tenu de la configuration de l'amphithéâtre et du nombre attendu de participants, il n'est pas envisagé d'organiser des ateliers. En revanche, un travail plus participatif pourra être proposé lors de futurs séminaires thématiques.

Les membres du Bureau échangent sur les modalités d'organisation de la soirée, notamment sur la capacité d'accueil de la salle et le nombre prévisionnel de participants. Il est indiqué qu'une centaine d'élus est attendue et que des chaises supplémentaires pourront être installées si nécessaire. Le créneau horaire de **18 h à 20 h** est confirmé afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Olivier GUYON suggère qu'un lexique des principaux acronymes et termes employés par l'intercommunalité soit transmis aux élus en amont du séminaire afin de faciliter leur compréhension des différents sujets abordés. Cette proposition est accueillie favorablement.

Les membres du Bureau échangent également sur l'animation de la réunion. Plusieurs élus souhaitent que les vice-présidents soient associés aux présentations afin d'apporter leur expertise sur les différentes politiques communautaires.

M. RICHET suggère d'aller plus loin en privilégiant une animation plus dynamique, reposant sur des interventions successives des vice-présidents plutôt que sur une présentation assurée par un seul intervenant. Cette proposition est jugée pertinente par les membres présents.

Le Président partage cette approche tout en rappelant que les interventions devront rester courtes afin de préserver un temps suffisant pour les échanges avec les élus. Il indique que le déroulé du séminaire sera retravaillé en ce sens.

4.4 Réhabilitation du bâtiment enfance-jeunesse sur Moncé en Belin

Le Président informe les membres du Bureau qu'il a été sollicité par un ancien maire de Moncé, M. FRESLON, qui souhaite l'arrêt des travaux de réhabilitation du bâtiment Enfance-Jeunesse. Après plusieurs échanges téléphoniques, un rendez-vous a été organisé afin de recueillir ses observations.

M. FRESLON fait principalement valoir que le bâtiment, désormais élevé, lui paraît beaucoup trop proche du Val Rhonne. Il estime que l'impact visuel est plus important que ce qu'il avait anticipé.

Le Président rappelle que ce projet, a fait l'objet de plusieurs délibérations ainsi que de l'ensemble des procédures réglementaires nécessaires. Il précise que le choix de réhabiliter le bâtiment existant répondait notamment aux objectifs de rénovation du patrimoine bâti et permettait d'optimiser les possibilités de financement. Il indique également que M. FRESLON impute ce choix d'implantation aux décisions prises sous la précédente présidence de la Communauté de Communes.

Plusieurs élus observent que la perception du projet a effectivement évolué avec l'élévation de la construction, l'impact du bâtiment étant désormais plus visible qu'au stade des plans ou des premières phases du chantier. Ils rappellent toutefois que les choix d'implantation et de conception ont été arrêtés à l'issue d'un processus de concertation et de validation par les instances délibérantes.

Le Président souligne également que les autorisations d'urbanisme sont désormais définitives et que les travaux sont largement engagés, de sorte qu'aucun élément ne justifie l'interruption du chantier.

À l'issue des échanges, le Bureau confirme qu'il n'y a pas lieu de suspendre les travaux. Il est convenu qu'une réponse sera apportée à M. FRESLON afin de lui rappeler le contexte du projet, les procédures qui ont été respectées ainsi que l'absence de fondement permettant d'en interrompre l'exécution.

4.5 Désignation d'un référent sécurité routière

Le Président informe les membres du Bureau que les services de l'État invitent les collectivités à désigner un élu référent en matière de sécurité routière. Ce référent a vocation à être l'interlocuteur privilégié des services de l'État et des partenaires locaux sur les actions de prévention et les campagnes de sensibilisation relevant des compétences de la collectivité.

Il précise que cette désignation existait déjà par le passé et qu'il convient désormais de procéder à une nouvelle nomination.

Après échanges, les membres du Bureau conviennent de proposer la désignation de Mme MASSOT-GRANGER en qualité de référent sécurité routière de la Communauté de communes, sous réserve de son accord.

4.6 Désignation des représentants au sein des commissions du Pays du Mans

Le Président rappelle que le Pays du Mans sollicite la désignation de représentants de la Communauté de communes au sein de plusieurs commissions et groupes de travail. Il précise que, selon les instances, les représentants peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

Les membres du Bureau examinent les différentes propositions en recherchant une cohérence entre les thématiques des commissions et les délégations ou centres d'intérêt des élus.

La Commission Tourisme et coordination : la candidature de M. LAMBERT est proposée au regard de sa délégation relative à la promotion touristique. Un second représentant devra être identifié, éventuellement parmi les élus municipaux particulièrement investis dans ce domaine.

La Commission Aménagement et urbanisme : il est proposé que Mme LE DILLY représente la Communauté de communes en raison de son implication dans le suivi du PLUi.

La Commission Qualité de vie et urbanisme favorable à la santé : le nom de Mme Magali DIDIER est évoqué, sa délégation municipale en matière de santé et sa qualité de suppléante au Pays du Mans apparaissant cohérentes avec les sujets traités. La participation de Mme LE DILLY est également envisagée en complément, au titre de l'urbanisme.

La Commission logistique et transition énergétique et environnementale : le Président indique qu'il pourrait représenter la Communauté de communes, accompagné d'un second élu investi dans les questions d'environnement ou d'urbanisme.

Le Comité de programmation LEADER : M. LAMBERT, qui siégeait déjà au sein de cette instance, est proposé. La participation de Mme MASSOT-GRANGER est également envisagée compte tenu de la dimension financière des dossiers examinés.

La Commission mixte relative à l'agriculture, l'alimentation, les circuits courts et la qualité de proximité : Les membres du Bureau souhaitent privilégier un élu particulièrement intéressé par ces sujets, sans qu'une désignation définitive soit arrêtée à ce stade.

La commission Habitat : la candidature de Mme LE DILLY est proposée, compte tenu des liens entre les politiques de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Président évoque enfin les groupes de travail consacrés à l'**économie circulaire et aux déchets ménagers**, à l'**aménagement commercial**, ainsi qu'à la **biodiversité et à la renaturation** : M. LAMBERT est proposé pour ce dernier groupe au regard de son investissement antérieur dans cette thématique.

À l'issue des échanges, les membres du Bureau valident les orientations présentées. Les élus pressentis seront contactés afin de recueillir leur accord.

4.7 Informations diverses

Information sur un projet économique

M. POUSSE informe les membres du Bureau de l'émergence d'un projet économique d'envergure sur le territoire. Il présente les premiers éléments connus du dossier, notamment les enjeux liés aux compensations environnementales, à la consommation foncière et aux retombées économiques potentielles pour les communes et la Communauté de communes. Il précise que le projet est encore en phase d'étude et qu'il tiendra régulièrement les élus informés de son évolution.

Information sur le recrutement du directeur de l'École de musique

Le Président informe les membres du Bureau de l'avancement de la procédure de recrutement du futur directeur de l'École de musique. Il indique que plusieurs candidatures ont été examinées et qu'un candidat a été retenu. Quelques échanges interviennent sur son parcours professionnel et les modalités de son arrivée.

Projet de recyclerie

Le Président informe les membres du Bureau qu'un agent de la déchèterie porte un projet de création d'une recyclerie sur le territoire. Une rencontre est prochainement prévue afin d'échanger sur les modalités de ce projet et ses conséquences pour la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du

Écommoy, le 08/09/2026

La Secrétaire de séance,
MASSOT-GRANGER Audrey



Le Président,
GOUHIER Sébastien



Publié sur le site internet de la Communauté de Communes le 10/09/2026...

